



Recrute

Un/une agent d'éveil et de soins spécialisé (CAP Petite Enfance Auxiliaire de puériculture)

Pour sa crèche intercommunale d'Allos



Allos

Alpes de Haute Provence (04)



contrat à durée déterminée
saisonnier

35 heures hebdomadaires



Catégorie C – adjoint d'animation



Rémunération statutaire
+ régime indemnitaire



Candidatures
(cv et lettre de motivations)
à adresser rapidement

Poste à pourvoir à compter
Du 1^{er} juin 2023

A

Monsieur le Président de la CCAPV,
en précisant l'intitulé du poste.

• ressources-humaines@ccapv.fr

• Service Ressources Humaines
Communauté de Communes
Alpes Provence Verdon,
97, Zone artisanale, BP 2
04 170 SAINT ANDRE LES ALPES

Tél : +33 4 92 83 68 99

MISSIONS :

Sous la responsabilité de la directrice de la crèche d'Allos, vous serez chargé(e) de :

- Encadrement et Surveillance des enfants de la crèche les Bout'en train
- Veiller à l'hygiène et la sécurité des enfants,
- Participer aux tâches de la vie quotidienne des nourrissons et des plus grands,
- Participer aux nettoyages des locaux et des matériels,
- Assurer le relais entre les enfants et l'équipe pédagogique,
- Assurer le relais entre les parents et l'équipe pédagogique,
- Mettre en place des activités de façon autonome sous la responsabilité de ses supérieurs présents

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE :

- **Etre titulaire du CAP petite Enfance ou du diplôme d'auxiliaire de puériculture**
- Principes d'hygiène corporelle (toilette, change, habillage, etc.),
- Règles de base en diététique et hygiène alimentaire du jeune enfant,
- Notions de psychologie de l'enfant,
- Techniques artistiques, manuelles, ludiques,
- Utiliser un langage et une attitude corrects,
- Avoir un bon relationnel, un bon contact avec les enfants, le sens du travail en équipe, le sens de la pédagogie,
- Avoir le sens du service public et de l'intérêt général, respecter le devoir de réserve et de discrétion.

CONDITIONS D'EMPLOI :

- Contrat de durée déterminée 3 mois – juin à août 2023
- 35 heures hebdomadaires annualisées (alternance de période haute et basse)
- Horaires irréguliers, voire décalés, avec amplitude variable en fonction des obligations du service
- Travail weekend et jour férié possible
- Rémunération selon grille indiciaire de la FPT du grade d'adjoint d'animation territorial + régime indemnitaire